



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 176-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.275

Déposée le : 06.09.2021

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : pvl (von Arx, Schliern b. Köniz) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 09.09.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Priorisons les investissements dans les travaux publics également !

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes :

- 1 Elaborer également une proposition sur la définition de priorités dans les investissements relevant des travaux publics et soumettre cette proposition également au Grand Conseil.
- 2 Elaborer au moins un scénario basé sur la prémisse de progrès significatifs en matière de gestion du réseau.

Développement :

Le 26 août 2021, le Conseil-exécutif a publié la priorisation des investissements cantonaux, que le Grand Conseil demandait depuis longtemps. Dans ce document, il se prononce en faveur d'un nouvel endettement de 500 millions de francs sur les dix ans à venir.

Toutefois, seul le domaine immobilier est concerné par cette priorisation, alors même que des investissements considérables sont également prévus dans le domaine des travaux publics. Ce procédé ne répond à aucun critère objectif, puisque l'objectif d'une définition des priorités est de trouver le meilleur équilibre entre les avantages liés à la réalisation de nouveaux investissements et les inconvénients que le canton subit en contractant des dettes supplémentaires. Il n'y a pas de raison d'exclure a priori toute une catégorie d'investissements, à savoir ceux dans les travaux publics. Ce constat est d'autant plus vrai que la marge de manœuvre permettant de réduire les investissements dans les travaux publics par une meilleure gestion du réseau reste considérable.

Motivation de l'urgence : le Grand Conseil débattrait de la priorisation des investissements immobiliers du canton lors de la session d'hiver 2021. La question des investissements dans les travaux publics doit être discutée lors de la même session.

Destinataires

- Grand Conseil